Bührle-Pinochet

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 338

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028844

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le faux «social»

Dans notre No 328 du 4 septembre 1975, consacré tout entier à la réalité du pouvoir communal, nous avons déjà signalé le découpage du canton de Vaud en zones gériatriques, arbitrairement (ou plutôt paresseusement) calquées sur les zones hospitalières. C'est ainsi que des régions rurales, telles le district d'Oron, ont été absorbées dans la zone I, de l'agglomération lausannoise. Dès lors, les vieillards de la campagne seraient envoyés dans des « mouroirs » citadins, loin de leur cadre de vie traditionnel et de leurs visiteurs naturels. Dès lors, on construit ou rénove pour 60 millions de francs des « palaces » gériatriques à l'époque où les voix autorisées encouragent le retour à la médecine à domicile chaque fois que des soins intensifs ne sont pas nécessaires. Les communes intéressées furent averties que, si elles ne signaient pas la convention les astreignant à verser Fr. 48.— par tête d'habitant pour les équipements gériatriques (au lieu de Fr. 13.—, par exemple, dans la région de Morges), une loi cantonale les mettrait au pas. Et le conseiller d'Etat brandissant cette menace de chanter les bienfaits de l'autonomie communale !

Depuis son exposé-ministre du mois d'août, ledit conseiller a passé à l'attendrisseur une certain nombre de syndics qui ont signé la fameuse convention, sous réserve de la ratification des conseils législatifs. Une douzaine de communes restées intraitables vont occuper le Grand Conseil qui, prochainement, délibérera sur le projet de loi imposant la participation de chaque commune aux frais d'équipement gériatrique de chaque zone, proportionnellement au nombre des habitants. Leur voix ne sera sans doute pas entendue, car la loi jacobine est enrobée de confiture en faux social : soigner le troisième âge, quoi de plus beau, quoi de plus électoral, quand bien même on néglige complètement le véritable confort et les véritables vœux des vieillards auxquels on veille ? D'autant plus que le système en cause accélère l'engrenage de la médecine technologique exorbitante. Car la loi ne pipe mot des frais d'entretien et d'hospitalisation. Les luxueux établissements prévus nécessiteront sans doute des prix journaliers de l'ordre de Fr. 200.—. Alors que des homes à la taille humaine existent en nombre amplement suffisant.

Mépris des vieillards, mépris de la médecine humaine. Mais aussi mépris de l'autonomie communale. A force de lois schématiques et de conventions imposées, les communes paient de plus en plus de francs par tête d'habitant pour des projets conçus en dehors d'elles-mêmes et ne répondant pas nécessairement aux besoins de leurs habitants.

Alors que, depuis ce siècle, l'impôt est progressif et non proportionnel, c'est-à-dire qu'il tient compte de la capacité contributive de chaque citoyen, les participations communales sont conçues selon le principe proportionnel. La commune résidentielle fortunée et suréquipée, qui prélève des impôts importants par le hasard des implantations de sociétés ou de droits de mutations miraculeux, paie le même nombre de francs par habitant que la commune rurale, qui vit des contributions du pasteur, du buraliste postal, de quelques salariés et d'agriculteurs endettés.

Une autre loi apparemment « sociale » est en préparation sur les mêmes bases. Si l'on continue dans cette voie, la part du budget des communes besogneuses dépendant des décisions du conseil communal ou général diminue de manière intolérable au profit de la part décidée par l'Etat. A moyen terme, c'est la fin de l'autonomie communale, le découragement des autorités locales et la mise sous régie.

Curieusement, ce mouvement est encouragé par la majorité de droite, usurpant le nom d'entente vaudoise, qui clame les bienfaits du pouvoir décentralisé et de l'autonomie communale. Tandis que les socialistes, accusés longtemps d'être étatistes et centralisateurs, luttent pour la défense des groupes sociaux autogérés. Jusqu'à présent, l'intoxication s'est faite en douceur. La nouveauté est la soudaine résistance des dominés. Le mouvement est encore modeste. Il n'aboutira finalement que si les parlementaires de la gauche comprennent enfin où est le véritable intérêt de ceux qui sont leurs véritables alliés.

Bührle-Pinochet

On est content pour Pinochet. Il vient de recevoir, pour l'Université d'Osorno (Chili du Sud), une série de machines-outils fabriquées dans les ateliers d'Oerlikon. Ce sur la recommandation expresse de Dieter Bührle soi-même (cf. le journal d'entreprise d'Oerlikon-Bührle, « Aktuell »). Ce matériel contribuera certainement de la manière la plus efficace à parfaire la formation des étudiants en agronomie d'un institut de l'Université d'Osorno, institut d'ailleurs fondé par un Suisse. On est content aussi pour le vice-consul de Suisse à Santiago qui assistait aux cérémonies de remise du cadeau : il aura pu, à cette occasion, corriger la mauvaise impression (répercutée par toute la presse aux ordres de la junte) qu'ont faite les manifestations organisées dans notre pays contre le régime, par ailleurs mis en accusation par la quasi-totalité des organisations internationales.

Inutile de préciser que Bührle n'avait pas manifesté telle générosité pour le peuple chilien lorsque l'Unité populaire se débattait contre les menées économiques orchestrées par les Etats-Unis... C'est donc bien d'un signe d'amitié pour le général Pinochet qu'il s'agit. Probablement un bon client en perspective, du calibre du shah d'Iran ou du général Franco, sans remonter à l'Afrique du Sud ou aux colonels grecs.

A part cela, on apprend que dans une autre université chilienne, celle de Santiago, le bilan des arrestations s'élevait au 29 août dernier à dix-huit professeurs, six étudiants et vingt-trois membres du personnel administratif, tous arrêtés à leur domicile. Le gouvernement, interpellé à ce sujet, se cantonne dans un mutisme absolu.

Et si le gouvernement helvétique dépêchait D. Bührle en information ? Pinochet lui doit bien des explications.

DP 338